

Faciliter les réunions du PII

Promouvoir les réunions collaboratives des plans d'éducation individualisés comme mesure préventive



Rôle de facilitateur du PEI

Le facilitateur mandaté par l'État est un tiers neutre formé aux techniques de facilitation, mais il n'est ni un employé du district scolaire, ni un membre de l'équipe du PEI, ni un défenseur de quiconque au sein de l'équipe.

Objectif principal

Le facilitateur veillera à ce que la réunion du plan d'éducation individualisé (PEI) reste centrée sur ce qui compte vraiment — les besoins individuels de l'élève — tout en :

- ✓ Proposant des normes de groupe pour structurer et orienter la réunion
- ✓ Promouvant le dialogue et en encourageant la participation de toute l'équipe à la prise de décision, sans imposer de décision au groupe
- ✓ Reconnaissant et en abordant les opinions divergentes de manière respectueuse et neutre

« Le facilitateur a élaboré un ordre du jour écrit et des normes de réunion de groupe pour la réunion du PEI. Étant une personne visuelle, le fait de pouvoir me référer à vos graphiques au fur et à mesure de notre discussion m'a été extrêmement utile. »

- Parent



Facilitation du PEI

La facilitation parrainée par l'État est un processus volontaire dans lequel un tiers (le facilitateur) guide la réunion du plan d'éducation individualisé (PEI) pour aider à maintenir une communication ouverte et à faire en sorte que les membres de l'équipe du PEI restent concentrés sur l'élaboration d'un PEI mutuellement acceptable. L'accompagnement est un service gratuit.

Les parents d'enfants porteurs d'un handicap connu ou suspecté et/ou le personnel scolaire ont le droit de demander des services de facilitation au Conseil d'éducation de l'État de l'Illinois (ISBE).

*Soyez ouvert à
d'autres idées
ou solutions !*



Avantages d'une réunion de PEI facilitée

- Contribue à renforcer et à améliorer les relations entre les membres de l'équipe du PEI et entre les parents et les écoles.
- Améliore la communication et l'écoute efficaces au sein du groupe.
- Offre aux membres de l'équipe la possibilité de résoudre les conflits, le cas échéant.
- Clarifie les points d'accord et de désaccord
- Encourage tous les membres de l'équipe à partager la responsabilité de l'élaboration du PEI
- Maintient l'attention portée aux besoins de l'enfant

Préparation de la réunion

- Préparez-vous à discuter avec le facilitateur avant la réunion du PEI
- Si demandé, veuillez envoyer par e-mail le PEI actuel ou son ébauche, ainsi que toutes les données d'évaluation récentes afin de faciliter la discussion et la planification.
- Préparez une liste des points à aborder et des questions à poser, au besoin.

Responsabilités du district

Le district scolaire conserve la responsabilité de respecter les exigences en matière d'éducation spéciale prévues par la loi sur l'éducation des personnes en situation de handicap (IDEA) et le code administratif de l'Illinois.

Droits parentaux

Tous les droits des parents, les notifications et les garanties procédurales restent applicables, comme pour toute autre réunion du PEI.

Le document du PEI est exécutoire par le biais de la procédure de plainte de l'État ou d'une audience de procédure régulière.

« C'était la réunion de PEI la plus productive à laquelle j'ai jamais assisté. Maintenant, je comprends mon rôle et le rôle de chaque membre de l'équipe du PEI. »

- Parent

« Le fait qu'un facilitateur encadre un processus où tout le monde est sur la même longueur d'onde est inestimable. L'utilisation d'agendas visuels, la recherche d'un consensus en cours de route et le développement des relations au sein de l'équipe ont été des éléments dynamiques. Nous sommes tous ici pour la même raison... soutenir l'élève. »

- Membre du personnel scolaire

Contact

Emily Postelmans - Coordonnatrice de la facilitation des PEI -

E-mail : epostelm@isbe.net

Téléphone : 217-782-5589

TTY/TDD : 217-782-1900

Fax : 217-782-0372

Site web : www.isbe.net/Pages/IEP-Facilitation-System.aspx